

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2026/43

Conseil municipal du mardi 7 juillet 2026

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Loïc BARBERAT

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Delphine OLIVIER, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD,

Membres excusés : Christine MORIN donne pouvoir à Loïc Barberat ; Pascal MORET ; Corine DUTIN donne pouvoir à Patrick Marchand ; Vanessa MORISSEAU donne pouvoir à Raphaël Poccachard ; Cyril JACOUTON donne pouvoir à Jérôme Muller ; Yann DEVILLE donne pouvoir à Michel Bernigaud ;

Membres absents : -

Objet : Charte de coopération du/de la médiathécaire bénévole junior

Le rapporteur expose que la Médiathèque a reçu des propositions d'aide par des jeunes encore mineurs. Renseignements pris, le bénévolat des mineurs est tout à fait possible.

La commune de Pollionnay souhaite encourager les liens entre la jeunesse et la lecture mais aussi les initiatives de soutien aux services publics locaux. Une charte du/de la médiathécaire bénévole junior a été rédigée afin d'encadrer l'intervention de ces jeunes bénévoles et son adoption est proposée au conseil municipal.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, □ □

Considérant l'objectif de favoriser la participation des habitants, y compris mineurs, aux événements et activités des services culturels,

Considérant le projet de charte annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

ADOpte la Charte de coopération du médiathécaire bénévole junior, associant la commune de Pollionnay et les bénévoles mineurs intervenant auprès de la Médiathèque de Pollionnay,
PREcISE qu'à défaut de fixer un âge plancher, un entretien avec la médiathécaire et/ou l' élu en charge précèdera l'acceptation ou non de la proposition de bénévolat junior,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite charte avec les bénévoles junior de la médiathèque,

Voté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260707-202608_202643-DE
Reçu le 09/07/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Transmission en préfecture le 9 juillet 2026
Publication sur le site internet le 9 juillet 2026

Philippe TISSOT
Maire

